

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2025

Nombre de membres en exercice	: 64
Nombre de présents	: 41
Nombre de représentés	: 6
Nombre d'absents	: 17

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE HUIT DÉCEMBRE à 15 h 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président**.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

OBJET

AFFAIRE N°2025_153_CC_18
Approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre entre l'Établissement Public Foncier de La Réunion (EPF Réunion) et le Territoire de l'Ouest prorogeant la convention jusqu'au 31 décembre 2027

Nombre de votants : 47

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
2 décembre 2025

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
15/12/2025

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIANT - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Madame Martine GAZE - M. Yann CRIGHTON - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANEDAULE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Armand VIENNE - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOLLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Houssamoudine AHMED - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIANT - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Armand MOUNIATA - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL - Mme Audrey FONTAINE

ÉTAIENT REPRÉSENTE(E)S :

Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Suzelle BOUCHER procuration à M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Catherine GOSSARD - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

AFFAIRE N°2025_153_CC_18 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION CADRE ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA RÉUNION (EPF RÉUNION) ET LE TERRITOIRE DE L'OUEST PROROGÉANT LA CONVENTION JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2027

Le Président de séance expose :

VU la convention cadre initiale signée entre le Territoire de l'Ouest et l'Établissement Public Foncier de La Réunion (EPF Réunion), relative à l'acquisition foncière et à l'ingénierie foncière pour la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 ;

VU la prorogation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 jusqu'en 2027 ;

CONSIDÉRANT l'objectif de la convention initiale entre l'Établissement Public Foncier de La Réunion (EPFR) et le Territoire de l'Ouest est de définir les modalités d'intervention de l'EPFR en matière d'acquisition foncière, d'ingénierie et d'assistance technique pour soutenir les collectivités du territoire.

Cette convention cadre vise à accompagner la mise en œuvre des axes stratégiques du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025, favorisant la production de logements aidés, notamment très sociaux, dans le respect des équilibres urbains et sociaux définis par le Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) par l'instauration de minoration foncière de l'EPCI en complément des dispositifs de l'EPFR.

Il est donc nécessaire de proroger par avenant la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2027, en cohérence avec la prorogation du PLH 2019-2025 jusqu'en 2027.

Le projet d'avenant ajuste les articles 1, 2 et 5 afin d'intégrer la nouvelle période d'intervention 2026-2027 et précise l'engagement financier réitéré du Territoire de l'Ouest d'un montant de 400 000 € sur 2 ans pour accompagner la politique foncière et le développement du logement aidé et très social, en maintenant les priorités stratégiques et opérationnelles déjà définies dans la convention initiale.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/11/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 06/11/2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- APPROUVER l'avenant n°1 à la convention cadre entre le Territoire de l'Ouest et l'EPF Réunion, prorogeant la convention jusqu'au 31 décembre 2027.

- AUTORISER le Président à signer ledit avenant et tous documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président